

► SOCIÉTÉS ◀ DISSOLUTION – CLOTURE DE SOCIÉTÉ



ASSISTANCE AUX FORMALITÉS

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre Centre de Formalités des Entreprises

I. 1E FORMALITE : DISSOLUTION

 **A compter du 1^{er} janvier 2013, la date d'effet de la dissolution admise est celle du jour de l'assemblée générale ou une date postérieure. La décision de dissoudre ne peut pas être assortie d'un effet rétroactif.**

- 2 formulaires M2 ([document à télécharger](#))
- Mandat ou pouvoir si nécessaire (*dossier déposé par un tiers*)
- Procès-verbal certifié conforme par le liquidateur + 1 copie (*le procès-verbal doit mentionner la décision de dissolution, le siège de la liquidation et la nomination du liquidateur*)
- Publication légale de l'avis de dissolution ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution

☞ Si le liquidateur nommé n'est pas l'ancien représentant légal : pour une personne physique, copie recto verso de sa pièce d'identité ou du titre de séjour en cours de validité et la déclaration de non condamnation mentionnant la filiation du liquidateur.

Si le liquidateur est une personne morale, extrait Kbis de moins de 3 mois.

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

- **13,33 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**

Frais à verser pour le Tribunal Judiciaire :

- **192,01 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

 **Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 76,01 €**

II. 2E FORMALITE : CLOTURE DE LIQUIDATION

- 2 formulaires M4 ([document à télécharger](#))
- 1 original du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire constatant la clôture des opérations de liquidation et certifié conforme par le liquidateur + 1 copie
- Bilan des comptes de clôture de la liquidation certifié conforme par le liquidateur + 1 copie (la première page des bilans doit obligatoirement comporter la mention : Bilan des Comptes de liquidation)
- Publication légale de l'avis de clôture ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution (*le même journal que celui de la dissolution*)
- Mandat ou pouvoir si nécessaire (*dossier déposé par un tiers*)
- Restitution de la carte de marchand ambulant (*si exercice d'une activité ambulante*)

Si boni de liquidation (c'est-à-dire si solde positif de liquidation après remboursement des apports)

- 2 PV enregistrés auprès des services fiscaux en original (*à l'exception des SASU et SARL à associé unique*)

Frais à verser pour le Tribunal Judiciaire :

- **13,93 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :